

Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



News | Droit des sociétés | Allemagne

Gérant d'une GmbH allemande : pas de suppression des données personnelles du RCS allemand

7 août 2023

Depuis le 1^{er} août 2022, le registre du commerce allemand est libre d'accès.

Il est possible de consulter et de télécharger à tout moment l'ensemble des documents relatifs à toute société qui y est inscrite (par ex. statuts, liste des associés, résolutions des associés et extrait Kbis). L'accès est gratuit et immédiat. Il ne nécessite ni inscription ni enregistrement, et il est impossible d'identifier la personne qui consulte les données.

Il existe donc un risque d'utilisation abusive des données. Ce risque concerne principalement les gérants de GmbH allemandes, dont les données personnelles (par ex. date de naissance et adresse de domicile privée) sont consignées dans les documents de la société.

Dans une affaire récemment portée devant le tribunal régional supérieur de Celle, le gérant d'une GmbH allemande avait demandé la suppression de sa date de naissance et de son domicile du RCS allemand (*arrêt du 24/02/2023, dossier n° 9 W 16/23*). Pour justifier cette demande de suppression, il avait expliqué que, son activité professionnelle impliquant la manipulation d'explosifs, des personnes mal intentionnées pourraient le cambrioler ou le séquestrer dans le but d'obtenir des explosifs. Il avait avancé que l'accès à ses données personnelles avait déjà été bloqué dans le registre allemand de la population (dans lequel le domicile de chaque personne est enregistré). Selon lui, le registre du commerce allemand devait maintenant suivre l'exemple et agir de manière similaire.

Le tribunal régional supérieur de Celle a décidé que le gérant d'une GmbH allemande ne peut prétendre à faire effacer ses données personnelles du registre du commerce allemand. En effet, le tribunal a estimé que la demande n'était fondée sur aucune base juridique. En outre, il a estimé que



Anja Hergesell
Rechtsanwältin

hergesell@rechtsanwalt.fr
T + 49 (0) 7221 30 23 70



Ulrich Martin DEA / DESE
Rechtsanwalt

martin@rechtsanwalt.fr
T + 33 (0) 3 88 45 65 45

www.rechtsanwalt.fr

Strasbourg

16 rue de Reims
F-67000 Strasbourg
T + 33 (0) 3 88 45 65 45
F + 33 (0) 3 88 60 07 76
strasbourg@rechtsanwalt.fr

Paris

4 rue Paul Baudry
F-75008 Paris
T + 33 (0) 1 53 93 82 90
F + 33 (0) 1 53 93 82 99
paris@rechtsanwalt.fr

Baden-Baden

Schützenstraße 7
D-76530 Baden-Baden
T + 49 (0) 7221 30 23 70
F + 49 (0) 7221 30 23 725
baden@rechtsanwalt.fr

Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine
F-33000 Bordeaux
T + 33 (0) 5 56 28 38 07
F + 33 (0) 3 88 60 07 76
bordeaux@rechtsanwalt.fr

Sarreguémès

50 rue de Grosbliederstroff
F-57200 Sarreguémès
T + 33 (0) 3 87 02 99 87
F + 33 (0) 3 87 28 08 13
sarreguemes@rechtsanwalt.fr

Epp Rechtsanwaltsgesellschaft mbH

Cette présentation a un caractère purement informatif et ne saurait remplacer un conseil personnalisé. Toute responsabilité des auteurs est exclue. Les contenus de cette présentation sont soumis à des droits d'auteur.



l'inter ˆt personnel du gerant ˆ tenir secrets sa date de naissance et son lieu de residence ne l'emporte pas sur l'inter ˆt public que presente la tenue du registre du commerce allemand. Enfin, il a declare que la publication de la date de naissance et du lieu de residence du gerant ne constitue pas un danger concret pour la vie ou l'integrite physique de ce dernier.

L'affaire est actuellement en cours d'examen par la Cour federale de justice allemande (*Bundesgerichtshof*). Celle-ci doit trancher definitivement la question de savoir s'il est possible d'exiger la suppression d'informations du registre du commerce allemand. Le cas echeant, elle devra egalement determiner la procedure ˆ appliquer, ainsi que les conditions prealables. Le suspense reste donc entier...

Notre equipe en droit des societes se tient ˆ votre disposition pour toute information complementaire ˆ ce sujet.

welcome@rechtsanwalt.fr